

COMMUNE DE METEREN
Délibération du Conseil Municipal n° D2021-81

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 059-215904012-20211208-D2021_81-DE

L'an deux mil vingt et un, le 8 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes, rue Nationale, sous la présidence de Madame Elizabeth BOULET, Maire. La convocation a été faite le 1^{er} décembre 2021 et affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19.

Présents : Mmes et MM. Elizabeth BOULET, Benoît FACHE, Dorothée PINCHON, Jean-Michel VERRIER, Stéphanie DESCAMPS, Patrick DEBRUYNE, Emmanuel WECXSTEEN, Dominique PONSEEL, Isabelle BENEZECH, Catherine DUNABIN, Hélène BLERVAQUE, Christophe GOMBERT, Sylvie POLLET, Damien HERREMAN.

Absents excusés : Marylène CLEENEWERCK (pouvoir à Stéphanie DESCAMPS), Chantal RAES (pouvoir à Dorothée PINCHON), Nathalie LAUWERIER (pouvoir à Elizabeth BOULAT), Elie LOUCHART-DETHOOR, Marc BEDELE.

Secrétaire de séance : M. Damien HERREMAN

Location de la salle des fêtes communale : tarification

Vu la délibération du Conseil Municipal DL2020-45 du 16 juin 2020 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes,

Vu l'avis favorable de la commission finances, urbanisme, ressources humaines,

Considérant que l'organisation et la gestion de la location de la salle des fêtes de la commune doit évoluer suite à des demandes de plus en plus fréquentes d'utilisation de la salle pour des réunions par des personnes morales extérieures,

Considérant de plus qu'il n'existe pas pour le moment de tarif de location des salles annexes,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

👉 **FIXE** les tarifs de location de l'ensemble des salles de la salle des fêtes applicables à compter du **1^{er} Janvier 2022** comme suit :

SALLE DES FETES PERSONNES PHYSIQUES

	METEREN	EXTERIEUR
vin d'honneur, réunion	150.00 €	200.00 €
mariages, banquets, spectacles, festivités 1 jour	300.00 €	450.00 €
mariages, banquets, spectacles, festivités 2 jours	500.00 €	750.00 €
forfait d'utilisation	70.00 €	100.00 €
option cuisine	100.00 €	150.00 €
option vidéoprojection	100.00 €	100.00 €

SALLE DES FETES PERSONNES MORALES *

	METEREN	EXTERIEUR
réunion, festivités demi journée	20.00 €	40.00€
repas, festivité 1 jour	50.00 €	100.00 €
repas, festivités 2 jours	100.00 €	200.00 €
forfait d'utilisation	30.00 €	
* une location gratuite par an pour les associations locales et les associations caritatives extérieures		

SALLES ANNEXES PERSONNES PHYSIQUES

	METEREN	EXTERIEUR
réunion	50.00 €	70.00 €
forfait d'utilisation	20.00 €	

SALLES ANNEXES PERSONNES MORALES

Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le

ID : 059-215904012-20211208-D2021_81-DE

	MET	
réunion		20.00€
forfait d'utilisation	GRATUIT	10.00 €

ACCESSOIRES

couvert cassé ou perdu	2.00 €
plat ou élément de batterie perdu	10.00 €
chaise cassée	50.00 €
table cassé	200.00 €
autres	sur devis

Les produits de la location seront imputés à l'article 752 du budget, les produits des forfaits et accessoires seront imputés à l'article 70878.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Meteren,
Le 9 décembre 2021,
Le Maire,
Elizabeth BOULET.



Délibération affichée à la porte de la mairie et transmise à la Sous-Préfecture de Dunkerque le 9 décembre 2021.